



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 MARS 2021

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un

Le : 16 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la salle Est-Ouest, sous la présidence de madame Karine ERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2021.

Compte rendu affiché le : 22 mars 2021.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON /
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / C. LOZANO / P. SECKINGER /
A. BORRA / F. VENET / B. TRENCHAT / M. DUPUY /

Absents excusés : O. VIALON / F. VALAIRE / G. VULPAS /
J. MAILLARD.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le mardi 16 mars 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire. Elle remercie l'assemblée pour le changement de date de Conseil et s'en excuse.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la réunion du jeudi 25 février 2021.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Madame le Maire rappelle que Ste-Foy-l'Argentière et St-Symphorien-sur-Coise ont été retenues dans le cadre du programme des Petites villes de demain. La Communauté de Communes est également partie prenante dans ce projet.

Ce dispositif va permettre à la Commune de bénéficier d'une ingénierie dans le but d'élaborer un plan guide, subventionnable à hauteur de 50 % par le Département et de l'accompagnement d'un chef de projet, subventionnable également à hauteur de 50 % par le Département et de 25 % par l'Anct.

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer la convention d'adhésion au programme « des Petites villes de demain ». Cette signature aura lieu au Foyer Cinéma de St-Symphorien-sur-Coise, jeudi 18 mars 2021, en présence des Maires de Ste-Foy et de St-Symphorien, de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité, de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Député, de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône, de Madame la Conseillère Régionale Auvergne Rhône-Alpes et de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « des Petites villes de demain ».

Mairie

18, impasse de la Mairie 69640 Sainte Foy L'Argentière

Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Dans le cadre du contrat « Petites villes de demain », Madame le Maire informe qu'elle a accueilli avec ses Adjointes la venue de Monsieur Benoît ROCHAS, Préfet, ce mardi 16 mars en Mairie pour lui faire découvrir notre village et les différents projets..

SUBVENTION REGION POUR LE CONTRAT AMBITION REGION (CAR) :

Madame le Maire précise qu'une aide de la Région peut être versée pour la revitalisation du centre-bourg dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR). Un dossier doit être déposé avant le 31 mars via une plateforme dématérialisée. Madame le Maire précise que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais doit être également informée.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

SUBVENTION PLAN DE RELANCE POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS POUR LES ECOLES :

Madame le Maire informe qu'un plan de relance numérique a été mis en place par l'Etat pour participer au développement de l'équipement informatique des écoles élémentaires de la Commune. Les écoles maternelles ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif et le renouvellement du matériel n'est pas concerné par ce plan de relance.

La subvention de l'Etat couvre 70 % des dépenses engagées. La subvention ne peut pas être sollicitée pour le renouvellement de matériels existants en état de fonctionnement.

Les dossiers de candidatures doivent être instruits par la Mairie avant le 31 mars 2021 via une plateforme dématérialisée simplifiée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Un dossier pour l'école publique et l'école Sainte Marie sera déposé.

PROJET DE FUSION DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DES MONTS DU LYONNAIS ET ENFANCE EN HAUT DU LYONNAIS :

Madame le Maire précise que le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compte deux Sociétés Publiques Locales (SPL) qui ont le même objet social : la gestion relative à l'accueil et la socialisation des enfants de moins de six ans.

La SPL « Enfance en Hauts du Lyonnais » au Capital de 40 000 euros a son siège social à DUERNE. Cette société assure la gestion de la micro crèche « Les P'tits Doudous ». Elle a pour actionnaire la CCMDL et la Commune de Duerne.

La SPL des Monts du Lyonnais au Capital de 165 000 € a son siège à ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Elle assure la gestion de quatre crèches « Les Bambinos » à Sainte-Foy-L'Argentière, « les Petits Malins » à Saint-Laurent de Chamousset, « le Mont Pothu » à Brullioles et à Montrottier, « la Pampailotte » à Brussieu. Elle a pour actionnaires la CCMDL et les différentes communes d'implantation des crèches à savoir : les Communes de Sainte-Foy-L'Argentière, de Saint-Laurent-de- Chamousset, de Brussieu, de Brullioles et de Montrottier.

Les deux S.P.L ont déjà de nombreux points communs dans leur fonctionnement. Elles disposent du même cabinet d'expertise comptable et du même commissaire aux comptes et emploient la même comptable. Elles ont pour actionnaire principal la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Les salariées des deux S.P.L relèvent de Convention collective ELISFA.

Les outils de gestion de la SPL des Monts du Lyonnais sont en capacité d'intégrer un nouvel établissement sans investissement supplémentaire.

Au regard de cette situation les Conseils d'Administration respectifs de ces deux SPL tenus le 24 septembre 2020 ont considéré opportun de réunir les deux sociétés en une seule, par une procédure de « fusion absorption » notamment dans le but d'offrir une meilleure lisibilité et efficacité du service rendu. Monsieur Denis PACARD serait le directeur de cette SPL.

Ces différentes opérations ne seront effectives et réalisées que si elles sont approuvées par les Assemblées Générales extraordinaires des deux sociétés qui seront réunies à cet effet au mois de mai 2021.

Vu l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, les propositions ci-dessus et autorise son représentant au sein du conseil d'administration et à l'Assemblée Générale extraordinaire de la SPL « des Monts du Lyonnais » de voter favorablement pour la réalisation de ce projet de fusion et approuve les statuts de la SPL des « Monts du Lyonnais » résultant de ces opérations.

Philippe SECKINGER demande quel serait l'impact pour la Commune. Madame le Maire lui répond aucun. Il faut simplement le consentement de tous.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'UGAP POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE :

Madame le Maire informe que la Commune a intégré le groupement de commande du SYDER pour les contrats d'électricité de la puissance supérieure à 36 Kva. Le premier marché avait été attribué à TOTAL DIRECT ENERGIE sur la période 2019/2020. Le second marché a été attribué à EDF.

Un dispositif d'achat groupé est mis en place et conduit par l'UGAP, centrale d'achat public, pour faire bénéficier des tarifs électricité les plus avantageux.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce dispositif mis en place par l'UGAP pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il concerne uniquement la Salle Joseph Vinay. Une convention devra être signée et un listing recensant les besoins devra être établi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents, APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes de l'UGAP pour la fourniture d'électricité et AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

REGULARISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Madame le Maire rappelle que, suite au dépôt d'un permis de construire sur une parcelle de terrain Chemin de l'Ombrage, une parcelle de 37 m² devra être rétrocédée à la Commune pour permettre au SYDER d'utiliser les fourreaux installés à ce jour sur du domaine privé.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de régularisation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Site internet : Le site la Commune est en ligne depuis le 1^{er} mars. Il est référencé sur Google : www.sainte-foy-largentiere.fr
- Centre de vaccination des Monts du Lyonnais : Le Centre a ouvert ses portes depuis le 10 mars au 109, Impasse du Parc. Actuellement, les vaccins (MODERNA) sont livrés pour faire face à la demande. La vaccination se passe dans de bonnes conditions ; les locaux sont bien adaptés et bien aménagés. Deux médecins et deux infirmières sont présents le matin et une autre équipe différente est présente l'après-midi.
- Simulation des taux 2021 : Madame le Maire rappelle que Valérie THOLY, receveur municipal, était venue pour expliquer les mécanismes de la fiscalité locale lors d'une précédente réunion où tous les membres du Conseil Municipal avaient été conviés. Elle avait pointé le taux élevé d'endettement de la Commune et indiqué que les taux de la Commune étaient anormalement bas ce qui induit des aides de l'Etat faibles car la Commune est alors considérée comme ne faisant aucun effort fiscal. Elle a fait une simulation des taux pour 2021. Madame le Maire précise que pour pouvoir bénéficier des dotations de l'Etat qui malheureusement diminuent considérablement, les élus doivent créer une politique dynamique des taux.
- Plateau de Sports : Fabrice VENET demande s'il serait possible d'installer une minuterie sur le plateau de sports pour permettre aux jeunes de profiter des équipements.
- Remerciements : Madame le Maire fait part des remerciements du Club de football pour l'achat d'un abri pour les officiels. Monsieur Georges BUFFARD fait également des remerciements d'une administrée pour tout ce qui est fait sur la Commune.
- Prochaines réunions : En plus des réunions de travail des commissions municipales qui ont lieu chaque jeudi, Madame le Maire indique le démarrage du travail avec les Ateliers de Montrottier. Les réunions de travail autour de l'élaboration du plan guide débiteront après la signature de la convention à partir du 31 mars 2021.
 - Jeudi 25 mars : prises de vue faites par Fabienne Tirtiaux, députée suppléante et collaboratrice parlementaire de Thomas GASSILLOUD.
 - Conseil Municipal : jeudi 1^{er} avril à 18 h 45 vote du budget et des taux d'imposition uniquement.
- Questionnaire : un sondage sera fait auprès des fidésiens, des chefs d'entreprises et des commerçants dans les prochains jours.
- Philippe SECKINGER félicite l'équipe et les collaboratrices pour le travail réalisé.

La séance est levée à 20 h 10.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 22 mars 2021,

Le Maire,
Karine BERGER

The image shows a blue ink signature of Karine Berger over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE' and '09670 (PHONE)'. The signature is written in a cursive style.